

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009051

Signataire : AP/SS

OBJET :Signature de la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'association "ligue des droits de l'homme " qui assure des permanences à la maison de justice et du droit d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place de permanences d'accès au droit à la maison de justice et du droit,

Vu les conventions précédentes, arrivées à échéance,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de développer les actions d'accès au droit,

Considérant la nécessité de renouveler la convention afin de permettre la poursuite des permanences de l'association

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et l'association «ligue des droits de l'homme».

Le Maire.